

Le risque communautaire d'une grève francophone

- Les services publics sont en grève ce mardi.
- Les débrayages et annonces d'actions se multiplient, quasi uniquement côté francophone.
- Le risque d'un réveil des démons communautaires est évoqué dans tous les partis.
- Mais, pour l'instant, De Wever ne cible que le PS.

Le fossé nord-sud s'est encore creusé, ce lundi, dans les grèves contre le gouvernement Michel ou certaines de ses mesures. Faisons le point. En Flandre, les trains roulent, pas en Wallonie (sauf exception), et l'aile flamande de la CGSP a condamné le mouvement. Dans la fonction publique, la CGSP wallonne a annoncé une grève « au finish » dans le secteur public, à partir de ce mardi. L'aile flamande du syndicat ne suit pas. Ce lundi, départ de grève aussi des postiers francophones, à Ni-

velles. Dans la magistrature, des débrayages sont confirmés à Bruxelles et Nivelles, pas (encore) ailleurs. Et dans les prisons, les francophones sont sous pression maximale après la signature, lundi soir, d'un accord par les seuls syndicats flamands (et le syndicat libéral francophone). Cinq secteurs, donc, où les francophones débrayent, pas les Flamands.

Le diable communautaire serait-il en passe de sortir de sa boîte ? Rappelons d'abord que des mouvements au sud sans écho au nord, l'histoire du pays en compte un grand nombre. « Il

y en a eu dans les années 50, avec la question royale, rappelle Pierre Verjans, politologue à l'Université de Liège. La situation s'est reproduite en 1960, avec

les grèves contre la loi unique, qui ont démarré dans les cantons industriels. Très vite, la CSC a voté contre la grève, et le mouvement était essentiellement wallon. » Plus tard, la scission des grands partis, socialiste et chrétien, intervient aussi en raison de dissensions sur la réaction à avoir sur les questions sociales. « Dans les années 1990 et 2000, il y a aussi beaucoup d'exemples de mouvements qui n'ont éclaté qu'au sud. »

Mais le contexte d'aujourd'hui est différent, puisque le premier parti du pays est nationaliste. Nous avons fait le tour des principales formations, toutes voient dans ce qui se passe la possible mèche d'un retour des problèmes communautaires. Avec des nuances selon qu'on se trouve dans la majorité ou l'opposition. « Il serait souhaitable que le mouvement reste unitaire, dit un cadre du PS. La force de représentation serait bien plus grande. Mais il y a des éléments objectifs : à la SNCB, la clé de répartition des investissements a davantage

favorisé le nord. » Au CDH, pour Catherine Fonck, cheffe de groupe, il y a bien des asymétries, à la SNCB. « Mais pour le reste, et on l'a encore vu à la manifestation de mardi dernier, les revendications sont partagées par tous les citoyens. Faire croire à une asymétrie généralisée, c'est une

stratégie du MR. » Pour Zakia Khattabi, coprésidente d'Ecolo, le débat est peut-être communautaire, mais si c'est le cas, il l'est depuis longtemps « car les investissements ont défavorisé le sud du pays depuis longtemps, sous plusieurs gouvernements et il n'y a pas eu de réaction à ce moment-là. »

Et au MR ? Là aussi, on craint le retour du communautaire, tout en faisant valoir que ce péril est l'œuvre du syndicat socialiste, et non de la N-VA. Chez certains, un malaise commence même à poindre. Avec l'entrée des magistrats dans la danse, on se demande au parti si on ne s'est pas mis toute la population francophone à dos, ce qui pourrait mettre le MR en position inconfortable vis-à-vis de ses partenaires flamands.

Vue de Flandre, la question d'un impact communautaire des grèves fait encore moins de doute. « Bien sûr qu'on met la paix communautaire en danger », souligne le député CD&V Hendrik Bogaert. À la N-VA, Bart De Wever ne cible pas les francophones, histoire sans doute de ne pas nuire au MR, mais le PS.

Vu de Flandre, la question d'un impact communautaire des grèves fait encore moins de doute

Dans un tweet, le président du parti a publié une photo de Jean-Pascal Labille, le patron de solidarités, avec ce texte : « Pendant que le gouvernement fédéral ré- forme, le PS sabote le Progrès : il détruit des emplois en jouant avec notre prospérité. » Une façon de l'accuser d'avoir fait capoter le rapprochement de la poste belge avec son homologue néerlandaise.

Pour le politologue Carl Devos, il ne fait aucun doute que les événements de ces derniers jours peuvent raviver les tensions communautaires. « La N-VA accuse depuis longtemps la FGFB d'être l'instrument du PS. Beaucoup, en Flandre, pensaient que les nationalistes exagéraient, mais les propos des cadres de la FGFB, et de Jean-Pascal Labille commencent à crédibiliser cette image simpliste en Flandre. » Il ajoute que l'argument historique a ses limites. « Lors des grèves de 60, les Wallons faisaient grève mais réclamaient de nouvelles compétences. Ce n'est pas le cas ici. Ils semblent donc dire non aux demandes communautaires de la Flandre et non aux réformes. » Quant au MR, pour Carl Devos, il apparaît affaibli. « Il donne l'impression que toute la Wallonie est contre lui. Charles Michel devrait se poser davantage en leader, expliquer les réformes, donner une vision. » ■

BERNARD DEMONTY

ENSEIGNEMENT

« Sur l'échelle de la colère, le curseur est haut »

Les syndicats des services publics ont appelé à manifester à Bruxelles ce mardi. Cet appel touche les enseignants. En général, les établissements seront ouverts ce mardi. Les enseignants souhaitent manifester sous « couverts » par les syndicats enseignants. En certains lieux, le corps professoral désertera massivement l'école pour aller manifester - là, les cours seront suspendus. Certains établissements ont décidé de carrément fermer leurs portes. En d'autres lieux, la journée scolaire se déroulera de façon tout à fait normale.

Bref : situation très variable en vue.

On notera que la grève affectant le rail empêchera des enseignants d'aller manifester à Bruxelles. Et que, à l'inverse, elle empêchera des élèves de se rendre à l'école.

Re-bref : grande confusion sur le front.

A Liège. Pour ce mardi, les affiliés liégeois de la CGSP-enseignement ont choisi d'aller un cran plus haut que l'appel à manifester. Réunis en assemblée générale la semaine dernière, ils ont décidé d'appeler à la grève. A 9 heures, un cortège partira de la place Saint-Paul pour se rendre au siège du MR.

Qu'est-ce qui explique cette montée de température ? « Nous appelons à la grève par solidarité avec les autres secteurs de la Fonction publique, rapporte Francis Closon, le secrétaire régio-

nal. La seconde raison, ce sont nos pensions, durement touchées. » Francis Closon se dit étonné par l'affluence à sa dernière assemblée générale. « On sent bien que, sur l'échelle de colère, le curseur est haut. Beaucoup de jeunes sont venus - ils seront plus durement touchés encore que les autres par les mesures fédérales sur les pensions. Si les enseignants de plus de 50 ans bénéficieront de mesures provisoires, les jeunes vont tomber dans un régime très dur : il faudra travailler 42 ans pour atteindre une carrière complète. Si vous êtes diplômé à 24 ans, vous serez pensionné à 66 ! » Liège est la seule régionale de la CGSP-enseignement à appeler à la grève pour ce mardi.

La grève du 24 juin. L'appel à la grève, pour le 24 juin, émane de la seule FGTB. La CGSP-enseignement, qui dépend d'elle, relaie bien sûr cet appel à la grève. « Les examens seront terminés et les profs seront en délibé, rappelle son président, Pascal Chardome. Il suffira de déplacer une séance de délibé. »

La CSC n'appelle pas à la grève pour le 24 juin. Mais certaines centrales chrétiennes ont décidé de rallier le mouvement engagé par la FGTB. C'est le cas de la CSC-enseignement. Elle engage ses affiliés à « manifester leur solidarité avec les travailleurs en lutte » en se joignant aux actions organisées dans leur région par le syndicat socialiste. Son secrétaire général Eugène Ernst précise que les profs CSC qui choisiront de se mettre en grève seront couverts. Pour le reste, la centrale prie ses membres de prendre une « photo originale » de leur équipe éducative et de la poster sur la page Facebook de la CSC-enseignement.

PIERRE BOUILLON

JUSTICE

Une « grève tournante »

Les magistrats affûtent leurs armes et mesureront, dès jeudi, premier jour d'une « grève » inédite (à l'exception de celle, particulière, de 1918) dans l'histoire de la Belgique judiciaire leur capacité de mobilisation. Le 2 juin, les magistrats débrayeront dans le ressort de Nivelles. Les audiences seront accessibles mais se tiendront pour signifier des reports. Seules les affaires urgentes (selon les cas et celles concernant des détenus) seront traitées en cette journée qualifiée « d'action et de grève ». Ce premier mot d'ordre a été lancé par l'Association syndicale des magistrats (ASM).

Chaque magistrat, fort de son indépendance, est libre de s'y associer. Les greffes sont également concernés. « Nous estimons que 90 % des magistrats s'associeront au mouvement à Nivelles », estime Manuela Cadelli, la présidente de l'ASM. Bruxelles prendra le relais le 7 juin. Liège et le Limbourg suivront le 8 et le Hainaut le 9.

Hier soir, l'Union professionnelle de la Magistrature (UPM) tenait son congrès et devrait adopter une même attitude.

Les syndicats de magistrats se rencontrent mardi pour s'accorder sur un calendrier d'actions élargi. Le président du tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles a indiqué qu'il était en attente de réponses aux

« questions posées au ministre Geens » avant de décider d'un mode de sensibilisation. L'association des magistrats des juges de paix et de police de Louvain et d'Anvers a également fait part de leurs préoccupations face au manque de moyens qu'ils affrontent. Les magistrats s'inquiètent d'une perte d'indépendance de l'Ordre judiciaire découlant des mesures budgétaires du gouvernement. Ils demandent que les cadres soient remplis à 100 %, conformément à la loi et s'inquiètent de la réforme de leur régime de pensions.

M.M.

PRISONS

Geens met fin aux négociations

Après 35 jours de grève, le ministre de la Justice a annoncé, lundi en fin d'après-midi, qu'un accord avait été conclu avec quatre des six syndicats : les trois formations néerlandophones (ACV, ACOD, VSOA) et le syndicat libéral francophone (SLFP). La CGSP et la CSC ont, de leur côté, rejeté le protocole proposé mercredi dernier. « J'ai tout fait pour que tous les syndicats puissent adhérer au protocole. Cela n'a pas encore été possible mais la porte reste ouverte et la confiance avec les négociateurs reste intacte ».

Qu'advient-il des membres du personnel qui poursuivraient la grève ? « Ils seront traités comme tout gréviste si leurs actions sont approuvées par leur syndicat », s'est contenté de préciser Koen Geens qui se défend pourtant d'avoir opéré un passage en force en rompant les négociations avec la CGSP et la CSC. « J'ai utilisé le dialogue. Et je n'ai pas l'ambition de laisser pourrir la situation ».

Cette « offre » que le ministre qualifie de « généreuse », comprend notamment l'engagement de 480 statutaires supplémentaires dont 386 agents pénitentiaires. Soit 75 de plus que dans le protocole conclu le 6 mai dernier et qui avait été rejeté par les francophones.

Ainsi, d'ici 2016, chaque agent sur le départ sera remplacé jusqu'à ce que le cadre atteigne 7.075 équivalents temps plein contre 7.241 en 2014. Mais le protocole signé ce lundi n'apporte aucune garantie au-delà de ce délai. L'exécution du protocole est immédiate, a par ailleurs signifié le ministre de la Justice.

« Je commence par le recrutement des agents pénitentiaires dans le cadre de la lutte contre la surpopulation et les travaux d'infrastructure. Dans les prisons où la grève continuerait, je ferai tout pour soulager les détenus et le personnel présent c'est-à-dire les policiers, les militaires et la protection civile », promet-il. S'il n'est aucunement question de

confier des missions de surveillance dans les établissements pénitentiaires à des sociétés privées, la gestion des repas a été confiée à une entreprise de catering pour les prisons de Bruxelles et de Wallonie où le travail n'aurait pas repris. Dès ce mardi, trois repas dont un chaud seront servis aux détenus.

« Cela libérera le personnel qui fait les repas habituellement pour ranger, nettoyer les prisons et leur rendre un aspect plus acceptable », a expliqué Koen Geens en insistant sur le fait qu'il s'agissait du seul recours à une société privée. « Pour le reste, les services publics vont continuer à assurer la sécurité ».

« Comme César devant Brutus »

Alors que le ministre de la Justice évoque une « excellente » atmosphère durant les négociations, Michel Jacobs, lui, a bien failli s'étrangler en apprenant la nouvelle. « Je me sens comme Jules César devant Brutus ! C'est plus qu'un passage en force : c'est un coup de poignard dans le dos, y compris de la part des quatre organisations syndicales qui ont signé ce protocole. C'est inadmissible, c'est fou, c'est inconcevable ! », fulmine le secrétaire général de la CGSP-Amio.

Selon le syndicat, 94,7 % des agents francophones en moyenne ont rejeté l'accord parce qu'il ne supprime pas la rationalisation voulue par le ministre de la Justice, Koen Geens, mais également parce que le cadre renforcé proposé n'est valable que pour un an et demi.

Les prisons notamment d'Andenne, de Dinant, de Tournai ou encore de Forest en font partie.

« J'ai reçu un mot d'ordre clair de la base. Là, ils sont très remontés... Je vais vraiment avoir du mal à calmer mes troupes ». Pour Michel Jacobs, la confiance est rompue... et la grève continue.

En attendant, lundi soir, dans la prison de Saint-Hubert en province du Luxembourg, 25 détenus refusaient de regagner leur cellule. La police fédérale devait intervenir en fin de soirée.

LUDIVINE PONCIAU

SNCB

Mercredi, la grève du rail se poursuivra

Mercredi matin, la direction du rail communiquera la hauteur des sanctions décidées à l'égard des cheminots qui ont interrompu le travail. Pour HR-Rail, qui a rencontré les syndicats, les mouvements sociaux ne répondent à aucune réaction émotionnelle puisque le contenu de la directive sociale dont l'application a tout déclenché a été approuvé en décembre 2015. La directive touche aux jours de crédit que les cheminots ont obtenu en compensation du passage de 38 à 36 heures, il y a une vingtaine d'années, alors que les services restent toujours organisés en pauses de 40 heures. L'émotion ne pouvant être de mise, selon la direction, on parlera donc bien d'absence injustifiée au travail, d'absence de préavis, de sanctions administratives et financières. « *Qui a décidé de ne pas attendre l'avis du Conseil d'État sur ces mesures sociales contestées ?* », demande Marianne Lerouge (CSC-Transcom). Michel Abdissi (CGSP-Cheminots), poursuit « *on veut le retrait de la directive, pas sa modification comme le propose la direction.* » Mercredi, la grève se prolongera en front commun syndical CGSP-Cheminots et CSC-Transcom, au nord comme au sud du pays assurent les deux syndicats.

ÉRIC RENETTE

BPOST

Certains bureaux régionaux ont débrayé

Globalement, les syndicats n'étaient pas opposés au principe du rachat. L'arrêt des négociations, dimanche soir, a simplifié le contenu de la réunion entre syndicats et direction de la poste belge, lundi matin. Si le CEO de bpost est resté très évasif sur les motifs de rupture des négociations (la version officielle est le refus des dernières propositions par Post NL, l'officieuse est que celle-ci se montrait de plus en plus gourmande, au-delà du raisonnable), le secrétaire général des postiers à la CGSP, Jacques Lespagnard a souligné regretter que l'opération n'aboutisse pas pour deux motifs : elle aurait permis la consolidation de bpost sur le marché belge et européen (rappelant que Post NL est déjà très active sur le marché belge) et que l'opération aurait certainement pu participer à la consolidation de l'emploi en Belgique. « Nous restons toutefois avec de nombreuses questions et de nombreuses craintes », poursuivait Stéphane Daussaint (CSC-Transcom), à Belga, sans remettre non plus le principe en cause. Par contre, tous les syndicats se montrent bien plus réticents à la perspective de voir l'actionnaire principal, l'État belge aujourd'hui, passer sous la barre symbolique des 50 % et du principe d'entreprise publique. Du coup, certains bureaux régionaux ont néanmoins débrayé (Waremme, Visé, et Nivelles) de manière ponctuelle.

É.R.

Calendrier des actions sociales

Mardi 31 mai

Manifestation des services publics en front commun à Bruxelles.

Diverses actions organisées par le syndicat socialiste : Action de la CGSP Bruxelles à Wavre, dans le fief de Charles Michel, manifestation dans les rues de Mons (CGSP), action de l'Acod (aile flamande de la CGSP) à Gand. Plusieurs actions « coups de poing » seront menées à Liège, dans le Hainaut et à Namur.

Action des pompiers de Wavre, piquets de grève devant de nombreuses administrations dans la région de Mons-Borinage.

Grosses perturbations attendues : rail (grève de la SNCB en front commun), écoles (la CGSP-Enseignement de Liège appelle à la grève), STIB, De Lijn, TEC,...

A partir du 31 mai : appel à la grève continue de la CGSP wallonne, suivie par une partie de la CGSP bruxelloise (administrations locales et régionales).

Jeudi 2 juin

Action des magistrats à Nivelles et à Louvain (modalités à définir).

Mardi 7 juin

Action des magistrats à Bruxelles (modalités à définir).

Mercredi 8 juin

Action des magistrats à Liège et dans le Limbourg (modalités à définir).

Vendredi 24 juin

Grève générale à l'appel de la FGTB. Grève dans tous les secteurs de la CNE (employés et cadres du secteur privé). La CGSP-Enseignement suit l'appel à la grève et la CSC-Enseignement appelle à manifester sa solidarité. Grosses perturbations attendues (transports en commun, commerces, écoles, poste,....).

Jeudi 29 septembre

Manifestation interprofessionnelle à Bruxelles (en front commun).

Vendredi 7 octobre

Grève générale (en front commun). Blocage généralisé attendu.

polémique « Pas correct d'accuser les étudiants »

Je n'arrive pas à imaginer qu'ils ne sachent jamais trouver une alternative. » Le « ils », ce sont les étudiants. Les propos, eux, sont tenus par Marc Goblet, secrétaire général de la FGTB, à l'occasion d'une interview réalisée par nos confrères de *Sudpresse*. Jugés inadéquats, maladroits ou même irrespectueux, ces dires ont vite fait chauffer les claviers, lundi en fin de matinée. Sur la Toile, les réactions s'enchaînent et expriment un sentiment d'indignation dans un climat social déjà tendu. Morceaux choisis.

« Même si on se doit de comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent ces propos, nous déplorons cette manière de communiquer », confie l'AGL (Assemblée générale des étudiants de Louvain). Plus catégorique, la Fédération des étudiants de l'ULg s'exprime : « Ce n'est pas correct d'accuser les étudiants, et surtout pas par rapport à la grève sauvage annoncée sans préavis ». Alors que la FEL (Fédération des étudiants libéraux) juge les propos irrespectueux et « ne servant qu'à mettre de l'huile sur le feu », l'Unécocof (Union des étudiants de la Communauté française) se montre très sévère : « Ce n'est pas en pointant du doigt la population étudiante la plus dépendante et précarisée que Marc Goblet attirera l'empathie, la compréhension et la patience de l'opinion publique. »

Entre-temps, Marc Goblet, contacté par nos soins, estime que ses propos ont été déformés. Ni une ni deux, *Sudpresse* répond et diffuse, sur son site, l'enregistrement de l'interview. Enfin, en milieu d'après-midi, un communiqué cosigné par la FGTB et la FEF (Fédération des étudiants

francophones) affirme que le secrétaire général « regrette que ses propos à l'égard des étudiants aient pu être mal exprimés et aient choqué. »

En signant un communiqué commun avec la FGTB, la FEF se montre solidaire avec le mouvement des travailleurs. Mais ignorante de la colère des étudiants déferlant sur les réseaux sociaux ? Minute papillon ! « Des étudiants ont condamné les propos de Marc Goblet à leur égard... Et ils ont raison de le faire, tempore Brieuc Wathelet, président de la FEF. Mais nous, à l'inverse d'autres mouvements étudiants, nous avons demandé à la FGTB qu'elle corrige ces mots

déplorables et inadaptés par rapport à la situation actuelle. »

Pour le reste, la FEF rappelle ses priorités. Un, que les étudiants puissent se rendre sur les lieux d'examen. Deux, « nous avons négocié pour que les étudiants ne soient pas sanctionnés en cas d'absence à un examen », dit encore Brieuc Wathelet. Précision utile : à ce stade, l'Ares (l'organisme qui chapeaute le secteur) « encourage les établissements à faire preuve d'un maximum de flexibilité en vue de ne pas pénaliser les étudiant(e)s. » Rien de plus. Dit autrement, d'une institution à l'autre, on pourra tolérer un retard (par exemple maximum 30 minutes à l'UCL) ou considérer la grève comme motif d'absence valable. Ce qui ne dispensera évidemment pas de représenter plus tard une épreuve ratée en juin pour cause de « grève spontanée ». ■

VALENTINE ANTOINE
et ERIC BURGRAFF

Sambreville Une commune en grève

C'est une décision du collège communal de Sambreville : les services administratifs de la commune, ainsi que la Régie de la propreté, seront inaccessibles ce mardi, suite à la grève dans le secteur public. Le personnel communal sera dispensé de service pour la journée (tout en étant rémunéré). Il s'agit d'une « mesure exceptionnelle », précise le collège communal, qui ne cache pas son soutien aux protestations contre le gouvernement fédéral. Dans un communiqué, le collège (entièrement composé d'élus socialistes) expliquait ce lundi qu'il a « jugé opportun d'être solidaire avec le personnel communal » qui souhaitait débrayer ce mardi, tout en insistant sur le besoin de défendre le service public local « qui est aujourd'hui menacé ».

La décision du collège communal de Sambreville est légale, se défend le collège. Un article du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de la commune prévoit l'octroi de dispenses de service au personnel communal. Le cabinet de Paul Furlan (ministre wallon, PS, des Pouvoirs locaux et de la Ville) confirme : chaque commune gère son personnel comme elle le souhaite, tant que c'est en accord avec ses statuts communaux.

Par contre, cette grève de la commune pose des questions d'ordre éthique. Un bourgmestre

peut-il associer son administration communale à une grève ? A cette question, le collège de Sambreville et son bourgmestre, Jean-Charles Luperto (PS), répondent qu'ils ne font que suivre le mouvement lancé par de nombreux employés de la commune (affiliés au syndicat CGSP). Comprennez : si la commune était restée ouverte, les services administratifs auraient tourné au ralenti, alors autant les fermer. Et le collège d'ajouter, pour expliquer sa démarche, que les pouvoirs locaux sont très peu entendus par le gouvernement fédéral, notamment sur leurs problèmes de financement. D'où la participation à la grève ce mardi.

Pour les libéraux qui composent une partie de l'opposition à Sambreville, cette grève de la commune est « honteuse ». « C'est forcer le personnel à participer au blocage qui gêne les citoyens », indique Samuel Barberini (MR). Ecolo est plus nuancé : Jean-Luc Reveland est lui-même syndicaliste et soutient le choix du collège communal. Quant aux chefs des groupes MR (opposition) et CDH (majorité) du parlement wallon, ils dénoncent cette décision du collège de Sambreville. Jean-Luc Crucke (chef de file des députés MR) y voit une preuve de la « grève politique » organisée ces derniers jours par le PS en Wallonie. ■

CATHERINE JOIE